



# Assemblée générale

Distr. générale  
3 octobre 2014  
Français  
Original: anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Vingt-septième session

Point 1 de l'ordre du jour

### Questions d'organisation et de procédure

#### Déclaration du Président

#### PRST 27/1

### Vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant

À la 42<sup>e</sup> séance, le 26 septembre 2014, le Président du Conseil des droits de l'homme a fait la déclaration ci-après:

«Le Conseil des droits de l'homme:

1. Réaffirme les obligations des États, qui se sont engagés à promouvoir et protéger les droits, la dignité et le bien-être de chaque enfant;
2. Souligne que la Convention relative aux droits de l'enfant constitue la norme en matière de promotion et de protection des droits de l'enfant;
3. Rappelle que la Convention relative aux droits de l'enfant est presque universellement ratifiée;
4. Prend note avec satisfaction des travaux du Comité des droits de l'enfant;
5. Salue les efforts accomplis par tous les pays pour promouvoir et protéger efficacement les droits de l'enfant et demande à tous les États d'intensifier ces efforts;
6. Invite instamment les États qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties à la Convention relative aux droits de l'enfant;
7. Rappelle dans ce contexte que le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant par l'Assemblée générale sera célébré prochainement, et salue le soutien sans précédent apporté par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.».

